

**RAPPORT DE LA PRESIDENTE DU JURY DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL
POUR L'ACCES AU CORPS DES TECHNICIENS SUPERIEURS
DES ETUDES ET DE L'EXPLOITATION DE L'AVIATION CIVILE
AU TITRE DE L'ANNEE 2022**

1/ COMPOSITION DU JURY

Présidente : **Maryse LARTIGUE**
Vice-Présidents : **Christian BADOCHÉ**
Philippe SIMON
Membres : **Jean-Marc LENGUIN et Géraldine MARTY**

2/ STATISTIQUES

Nombres de postes ouverts :	6	
Nombre de candidats inscrits :	52	
Nombre de candidats présents aux épreuves :	42	dont 33 F et 9 H
Nombre de candidats admissibles :	21	dont 15 F et 6 H
Nombre de candidats admis sur liste principale :	6	6 F
Nombre de candidats admis sur liste complémentaire :	4	dont 3 F + 1 H

Le nombre de candidats baisse régulièrement depuis ces dernières années alors que le nombre de postes ouverts cette année était particulièrement important – Pour rappel 3 postes ouverts en 2021 pour 61 candidats inscrits, 5 postes ouverts en 2020 pour 78 candidats.

Comme les années précédentes, le nombre de candidats présents à l'épreuve écrite est inférieur au nombre d'inscrits.

3/ EPREUVES DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL

L'arrêté du 13 janvier 2015 fixe le règlement, la nature et le programme des épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au corps des TSEEAC.

L'examen professionnel pour l'accès au corps des Techniciens Supérieurs des Etudes et de l'Exploitation de l'Aviation civile comporte une épreuve écrite d'admissibilité et 2 épreuves orales.

L'épreuve écrite d'admissibilité d'une durée de 2 heures, consiste en une épreuve sous forme de QCM et/ou de questions appelant un court développement dans une discipline au choix du candidats parmi 5 options proposées : Circulation Aérienne / Opérations Aériennes / Missions Régaliennes / Informatique / Logistique des Services.

L'admission comprend 2 épreuves orales, l'une d'entretien avec le jury d'une durée de 35 minutes et l'autre en une épreuve d'anglais de 20 minutes.

Les épreuves d'admission sont sanctionnées par une note éliminatoire, à savoir inférieure à 5 / 20 à l'entretien avec le jury et à 8 / 20 à l'épreuve orale d'anglais.

4/ COMMENTAIRES SUR LES EPREUVES

4.1/ Admissibilité

Le choix des candidats s'est porté majoritairement sur les épreuves de Circulation Aérienne (18 candidats), puis les Missions Régaliennes (10), Logistique des services (9), et peu sur les 2 autres matières : Informatique (3) et Opérations Aériennes (2).

Ces choix sont quasiment similaires à ceux des années passées.

Les épreuves écrites 2022 ont été présentées sous forme de QCM comportant des questions de niveaux de difficultés différents, avec une proportion égale des niveaux de difficulté dans les 5 disciplines, et des questions pouvant comporter 0, 1 ou 2 bonne (s) réponse (s).

La notation inclut pour chaque question l'attribution de points négatifs en cas de mauvaise réponse et de points positifs pour la bonne réponse.

Il est important que les candidats lisent attentivement les pages d'instruction du sujet afin que leur grille de réponse corresponde exactement à leur choix.

Les candidats doivent aussi prendre le temps de lire les questions pour y répondre le plus correctement possible.

Sur les 52 inscrits, 10 ne se sont pas présentés à l'épreuve d'admissibilité, taux identique à celui de l'année 2021.

Les notes des 42 candidats présents varient de 73,72 à 22,20 (fourchette plus large qu'en 2021) avec 30 candidats obtenant une note supérieure à 10/20 dont 23 une note supérieure à 12/20.

En raison du nombre important de postes offerts (6), la barre d'admissibilité a été placée à 12,50, permettant ainsi de retenir 21 candidats, dont 16 d'entre-eux avaient opté pour la discipline CA, 4 Logistique des Services, 3 Missions Régaliennes et 2 Informatique.

Alors qu'il y a eu de très bonnes copies en CA, qui n'est pas une discipline dans laquelle exercent les candidats issus des filières administrative et ouvrière, et en Informatique, les résultats à la matière Missions Régaliennes ont été moyens, faibles en Logistique des services et très faibles voire médiocres en OPS avec une absence de réponse à un grand nombre de questions.

4.2/ Admission

4.2.1 – Epreuve d'Anglais

L'épreuve d'anglais dure 20 minutes, précédée de 15 minutes de préparation.

L'épreuve d'anglais est basée sur une préparation des résumés de sujets d'actualités à partir d'enregistrements authentiques en langue anglaise. Ces extraits ont une durée de deux minutes chacun. Les candidats ont un choix libre de deux sujets sur quatre. Pendant quinze minutes les candidats écoutent et préparent deux résumés.

Ensuite, les candidats présentent ce qu'ils ont compris des deux enregistrements pendant un entretien oral avec un évaluateur. L'entretien comprend des questions de compréhension et de vocabulaire ainsi qu'une discussion générale.

Depuis quelques années, le niveau moyen de candidats est apparu plus ou moins satisfaisant. Les années passées, il avait été constaté que cette épreuve était particulièrement discriminante, plusieurs candidats ayant obtenu des notes éliminatoires.

La note moyenne des candidats admis en 2022 est de 13,6/20.

La note la plus élevée en 2022 est 17,25 / 20 alors qu'elle était de 19 / 20 en 2021 et 3 candidats ont eu une note éliminatoire, soit inférieure à 8 / 20.

La plupart des candidats ont pris conscience du niveau demandé et il leur est conseillé d'avoir une pratique régulière de la langue anglaise, y compris sur leur temps personnel (lecture d'articles ou de livres en anglais, émissions ou films en VO,...), pour obtenir ou maintenir un niveau satisfaisant.

Il est fortement recommandé à chaque candidat de se familiariser en avance avec le contenu et les conseils du document « Preparing for the ENAC English Oral Concours » qui est distribué par ENAC-AVIC.

4.2.2 – L’Entretien avec le jury

L’épreuve d’entretien avec le jury composé de 3 personnes, dure 35 minutes. Les 10 premières sont consacrées à une présentation par les candidat(e)s de leur parcours, leur motivation à intégrer le corps des TSEEAC, leur perception des fonctions exercées, puis à un échange sur des sujets plus généraux portant notamment sur l’environnement professionnel et les grands dossiers du MTE.

Le niveau des prestations à cette épreuve orale a été inégal avec d’excellentes prestations et d’autres trop faibles.

Ainsi sur 21 candidats, les notes vont de 16,50 / 20 à 4 / 20 avec :

8 candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 14 / 20 dont 1 supérieure à 16 / 20

5 candidats ont eu entre 12 et 10 / 20

8 candidats ont eu une note inférieure à 10 / 20 dont 2 candidats avec une note éliminatoire inférieure à 5 / 20

La présentation du parcours est généralement travaillée : respect de la contrainte du temps avec un plan structuré, parfois chronologique, parfois thématique. Le plan déroulant de façon chronologique les différents postes tenus par le candidat paraît plus facile à exposer alors que la présentation thématique est plus osée ou risquée mais dans les 2 choix, il est important de structurer la présentation pour qu’elle soit compréhensible par les examinateurs.

Les candidats sont invités à présenter leur contribution à un projet particulier ou une réalisation dans le cadre de leurs fonctions, ce qui permettrait au jury d’évaluer une qualité spécifique du candidat.

Les candidats doivent exposer leurs motivations à rejoindre le corps des TSEEAC et expliquer leurs perspectives d’évolution de carrière dans ce nouveau corps.

Au cours de la 2^{ème} partie de l’entretien, il est attendu que les candidats maîtrisent les particularités du corps des TSEEAC qu’ils aspirent à intégrer, les grands sujets d’actualité de la DGAC et du Ministère.

Cette 2^{ème} partie de l’entretien se construit en grande partie par la présentation du candidat, dans le sens où l’exposé ouvre des pistes et peut orienter les sujets d’interrogation posées par le jury.

Le jury est bien sûr sensible au stress du candidat pour cette épreuve orale. Il ne cherche pas à piéger le candidat par des questions complexes mais il souhaite connaître sa capacité d’analyse, de réflexion, et sa détermination. Une attitude convaincante avec des réponses claires et précises sont appréciées. Les réponses servent au jury à approfondir tel ou tel domaine afin de vérifier si le candidat maîtrise ou pas la matière. Un manque de curiosité des différentes directions de la DGAC et des métiers exercés dans ces services par les TSEEAC, une ignorance des programmes techniques développés par la DGAC ou des sujets d’actualité portés par la DGAC ou le MTE sont autant d’éléments négatifs à opposer au candidat. La curiosité professionnelle est une qualité très appréciée par le jury.

Les candidats qui ont un parcours « mono-service » doivent enrichir leur prestation tant lors de la présentation de leur parcours que pour la 2^{ème} partie, en montrant leur ouverture à l’évolution qu’ils ambitionnent dans un corps technique.

Globalement, on pourra inviter les candidats à considérer cette épreuve comme un entretien de recrutement dont la fiche de poste correspondrait aux fonctions statutaires dévolues aux TSEEAC où sont appréciées, la rigueur, la réflexion, des réponses précises et argumentées, ainsi que leur motivation.

Il est fortement recommandé aux candidats de ne pas apprendre par cœur leur exposé mais d’avoir en tête les grandes parties de leur exposé.

Enfin, pour préparer au mieux cette épreuve orale, il est souhaitable qu'ils puissent passer au moins un oral « blanc » avec un jury composé de membres aguerris à de telles épreuves afin qu'ils puissent se mettre dans les conditions de l'examen.

5/ CONCLUSION

La présidente du jury remercie l'ensemble des membres du jury, les examinateurs, les concepteurs de sujets pour leur implication, leur souci de faire émerger le meilleur des candidats tant dans l'élaboration des sujets de l'épreuve écrite d'admissibilité que lors des entretiens d'admission.

La présidente du jury adresse également ses remerciements à l'équipe de l'ENAC/AVIC pour l'organisation des épreuves, l'aide apportée pour faciliter le travail du jury et l'implication qui a été la leur pour mettre les candidats dans les meilleures conditions d'examen.